

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 41

chargée de l'examen du/de la : Prise en considération du Postulat de M. Johan PAIN : « Pour une enquête annuelle de satisfaction auprès du personnel communal »

Présidence :	Coralie DUMOULIN (rempl. Anouck SAUGY) (Libéral-Radical)
Membres présents :	Anna CROLE-REES (Libéral-Radical) ; Henri KLUNGE (rempl. Jean-Claude SEILER) (Libéral-Radical) ; Louis DANA (Socialiste) ; Esperanza PASCUAS ZABALA (Socialiste) ; Roland PHILIPPOZ (Socialiste) ; Oleg GAFNER (Les Verts) ; Alexandra GERBER (Les Verts) ; Ariana MORIN (Les Verts) ; Johan PAIN (Ensemble à Gauche) ; Alice DE BENOIT (Vert'libéraux) ; Josée Christine LAVANCHY (UDC)
Membres excusés :	Joëlle RACINE (Socialiste)
Représentant-e-s de la Municipalité :	Mme Vesna STANIMIROVIC, cheffe du service du personnel représentante de Mme Florence GERMOND, directrice Finances et mobilité
Notes de séances	Chloé AUGSBURGER, accompagnée de Patricia PACHECO

Lieu : Salle des commissions, Hôtel de Ville, Pl. Palud 2

Date : 31 octobre 2023

Début et fin de la séance : 17h38 – 18h36

Le Postulant explique que son postulat est lié à des retours qu'il a reçus, notamment des assistants sociaux, concernant le mal-être au travail dans certains secteurs de la ville de Lausanne. Il souligne l'importance de bonnes conditions de travail pour assurer la qualité des services à la population. Il propose la réalisation d'une enquête annuelle pour évaluer le bien-être physique et mental du personnel, ainsi que leur appréciation des conditions de travail.

Plusieurs membres de la commission expriment leur point de vue sur le postulat. Certains soutiennent l'idée d'une enquête régulière, mais suggèrent que la fréquence annuelle pourrait être trop élevée. D'autres soulignent l'importance de garantir l'anonymat des réponses et de faire appel à un organe indépendant pour réaliser l'enquête.

Un membre de cette commission qui est également membre de la commission de gestion souligne que la COGES demande dans son rapport (notamment dans son rapport de l'exercice 2021) une évaluation annuelle du degré de satisfaction au travail de l'ensemble du personnel de l'administration. La municipalité avait répondu

Conseil communal de Lausanne

qu'elle considère qu'une enquête de satisfaction ne devrait pas être réalisée chaque année, mais plutôt en début de chaque législature. La cheffe du service du personnel informe la commission qu'une enquête de satisfaction a bien été réalisée auprès du personnel de la Ville de Lausanne en 2023, avec un taux de participation de 57%. Elle mentionne également que les résultats de l'enquête devraient être disponibles d'ici la fin de l'année. Elle souligne que l'enquête de satisfaction ne doit pas être confondue avec les entretiens de collaboration annuels, qui ont des fonctions différentes.

La discussion se poursuit par des échanges de questions à la cheffe de services du personnel et diverses opinions sur la forme et la fréquence des enquêtes de satisfaction faite actuellement par la Ville de Lausanne mais aussi par d'autres niveaux (par exemple la Confédération qui mène une enquête exhaustive tous les trois ans avec sondages stratégiques réalisés annuellement auprès d'un échantillon de personnes).

La plupart des membres de la commission soulignent que, bien qu'il puisse y avoir des problèmes dans certains services, ils ne perçoivent pas un mal-être structurel et général affectant tous les services de la Ville mais sont d'accords de dire que l'enquête de satisfaction pourrait être réalisée plus fréquemment que tous les cinq ans, peut-être tous les deux à trois ans.

Un membre de la commission exprime son soutien à l'idée d'un audit externe, anonyme, qui permettrait d'avoir une image de la situation réelle. Un autre membre a suggère que le postulat pourrait être modifié pour demander une enquête "régulière" plutôt qu'annuelle, tandis qu'un autre souligne que les entretiens de collaboration annuels et les enquêtes de satisfaction remplissent des fonctions différentes.

Un membre de la commission interroge le postulant sur la publicité attendue des résultats de l'enquête proposée. L'auteur du postulat répond qu'il ne pensait pas que les résultats devaient être publics, mais qu'ils devaient être mis à la disposition du Conseil Communal. Un autre membre rappelle que tout ce qui est au Conseil Communal est public ; il est dès lors suggéré que les résultats soient transmis à la COGES.

Conclusion(s) de la commission :

Vote : prise en considération du postulat « Pour une enquête annuelle de satisfaction auprès du personnel communal » : **8 oui** **3 non** **0 abstentions**

Lausanne, le 3 septembre 2024



Le rapporteur/la rapportrice :
(signé) *Coralie Dumoulin*